



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

21 novembre 2023

CSA DE LA COUR D'APPEL DE PARIS 21 NOVEMBRE 2023

Monsieur le Premier Président,
Madame la Procureure Générale,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes à un **tournant décisif** de notre Justice, où nous touchons du doigt une **revalorisation statutaire et indemnitaire** pour les greffiers et les adjoints administratifs.

Demain, ce sont les **directeurs des services de greffe et l'organisation de nos juridictions** qui seront à repenser et la CFDT entend participer à ce nouveau projet avec l'ardeur qu'elle a su déployer dans le précédent ; être, encore, **force de propositions pour la défense de tous les personnels** et d'une justice de qualité.

Mais est-ce notre seul objectif ? Est-ce ce que nos collègues attendent de nous ?

Le mouvement inédit qui a ébranlé l'ensemble de nos juridictions, partout en France, est né d'une maladroite proposition de l'administration, mais il a très vite laissé entendre une revendication bien plus forte, bien plus profonde qu'une simple demande salariale.

Ce que nos collègues n'ont eu de cesse d'exiger, à juste titre, est avant tout une **reconnaissance**. Une reconnaissance pour leurs compétences, leurs savoirs, leur technicité, leur abnégation face à toujours plus de travail, de sous-effectif, de manque de moyen, de lenteurs informatiques.

Bref, que l'on reconnaisse enfin que, **sans eux, il n'y a pas de justice**.

Où est cette reconnaissance quand, dans les audiences solennelles de rentrée, ils voient la présentation de leurs nouveaux collègues être expédiée en quelques poignées de secondes, quand les magistrats ont chacun droit à un discours de plusieurs minutes ?

Où est-elle quand, leurs corps faiblissant face à toujours plus de travail, de stress et de maltraitance, ils peinent à se voir rembourser leurs frais médicaux ?

Où sont les solutions, lorsque le sous-effectif est ramené à un sujet de second plan face à l'absolue nécessité d'organiser les jeux olympiques ? Lorsqu'on les prépare à devoir en faire plus, encore, à être encore plus présents, en étant, peut-être, encore moins nombreux ?

Pour la CFDT, **les avancées statutaires et indemnitaires ne suffisent pas**. Elles ne peuvent qu'être une première étape vers une **véritable reconnaissance** de la valeur de ces rouages indispensables de la justice, sans lesquels elle ne pourrait que s'effondrer.

La cour d'appel de Paris, première cour de France, se doit d'être exemplaire dans cette reconnaissance des personnels.

Monsieur le Premier président, Madame la Procureure générale, quels actes concrets seront mis en place pour témoigner de cette reconnaissance ?